

hep/ Procédure de captation d'images (photo et vidéo)

Contextualisation

Le mandat de l'Unité Communication de la HEP Vaud est de promouvoir l'institution, ses axes de formation, ses recherches et ses activités. Dans ce cadre, l'Unité est fréquemment appelée à réaliser des reportages photo ou des captations vidéo à la demande du Comité de direction et des formateurs. Elle se doit également de renouveler régulièrement les images qui enrichissent le site Internet de la HEP Vaud, afin de renvoyer une image actuelle de l'institution, qui corresponde à la réalité. Elle réalise régulièrement des publications dans lesquelles doivent se refléter la vie du campus. Pour ces opérations, nous ne pouvons pas compter sur les banques d'images et c'est pourquoi nous avons besoin de recourir à des reportages in situ, comme le font toutes les institutions universitaires en Suisse et dans le monde. Précisons que toutes les images réalisées par l'Unité Communication sont utilisées dans ce but de promotion de l'institution, et ce, uniquement sur les canaux imprimés et digitaux de la HEP Vaud, ou, à titre exceptionnel, sur des supports institutionnels autres (ex. Swissuniversities), mais toujours dans ce même but.

Procédures et droit à l'image

L'ensemble des membres HEP sont avertis par mail de la venue d'un professionnel pour la captation d'images plusieurs jours avant le reportage. Lorsque des prises de vue sont nécessaires au sein des cours, une demande individuelle est adressée par mail aux formateurs concernés qui sont priés, à leur tour, d'avertir leurs étudiants de la venue prochaine du professionnel. Si l'enseignant ne souhaite pas que des images soient prises lors de son cours, il en avertit l'Unité Communication avant la date du reportage. En ce qui concerne le droit à l'image des étudiants, ces derniers peuvent bien entendu refuser d'être photographiés ou filmés : il leur suffit d'en avertir sur place le professionnel qui prendra les mesures nécessaires pour respecter leur choix.

Une fois les images traitées, elles sont utilisées par l'Unité Communication comme outil de promotion et valorisation de l'institution via les différents canaux imprimés et digitaux.

Lors d'événements HEP

Les organisateurs d'un événement HEP font la demande à l'Unité Communication de réaliser une ou plusieurs captations d'images durant leur manifestation.

Les organisateurs demandent l'accord des intervenants quant à la présence

de professionnels de l'image durant leur prise de parole. Ils les avertissent également que le résultat des images sera utilisé à des fins de promotion de la recherche et de la formation à destination d'un public intra et extra HEP. Si un intervenant refuse d'apparaître sur les images, il en fait la remarque aux organisateurs qui la transmettront à l'Unité Communication.

Les organisateurs ou l'Unité Communication interviennent en ouverture de l'événement et annoncent aux participants la présence de professionnels de l'image durant l'événement.

Si un participant refuse d'apparaître sur les images, il lui est conseillé de se tourner ou de se déplacer légèrement de façon à ne pas être dans le champ de captation. Une fois les images traitées, elles sont utilisées par l'Unité Communication.

L'Unité Communication transmet des liens de visionnage aux organisateurs de l'événement.

Si les organisateurs souhaitent filmer la conférence de l'intervenant, ils ont la responsabilité d'en faire la demande à l'intervenant et de l'informer de la diffusion de son intervention sur le compte Vimeo et les autres comptes réseaux sociaux de la HEP Vaud. Si l'intervenant refuse, la conférence ne sera pas filmée. A noter que les questions/débats qui font suite aux conférences ne sont pas filmées et que lors des tables rondes, les personnes dans le public ne sont jamais filmées de face.

Lieux et événements publics à la HEP

Lorsqu'un professionnel réalise une captation d'images dans un espace public de la HEP (ex : cafétéria, espace d'accueil, bibliothèque, parc, ...) et qu'une personne ne souhaite pas apparaître sur ces images, cette dernière en fait la demande au professionnel en question.

Il se peut que le professionnel demande à la personne de se déplacer quelques minutes s'il doit filmer ou photographier un espace en particulier où elle se trouve.

Une fois les images traitées, elles sont utilisées par l'Unité Communication comme outils de promotion et valorisation de l'institution via ses différents canaux imprimés et digitaux.